



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Prévenir et lutter contre l'illettrisme

*Kit académique de sensibilisation et d'information à la prévention et  
à la lutte contre l'illettrisme*



# Sommaire

Pourquoi ce kit pédagogique ?	3
<b>Fiche n°1</b> : Historique de la lutte contre l'illettrisme [in C2RP]	5
<b>Fiche n°2</b> : l'ANLCl ; des chiffres nationaux sur l'illettrisme	7
<b>Fiche n°3</b> : Illettrisme et prévention de l'illettrisme : de quoi parle-t-on ?	8
<b>Fiche n°4</b> : Agir contre l'illettrisme (Eduscol 16/10/2018)	10
<b>Fiche n°5</b> : La Journée défense et citoyenneté (JDC) et les signalements JDC	13
<b>1<sup>ère</sup> partie</b> : Les évaluations en lecture passées dans le cadre de la Journée défense et citoyenneté et la situation dans l'académie de Dijon	13
<b>2<sup>ème</sup> partie</b> : Présentation de la fiche de liaison académique – adressée par l'IEN-IO aux lycées généraux et technologiques ou aux lycées professionnels lorsqu'un élève est repéré en très grande difficulté lors de la passation des tests JDC	24
<b>Fiche n°6</b> : Présentation et analyse de deux parcours scolaires : comment identifier dans ces parcours des zones de fragilités susceptibles de conduire à une situation d'illettrisme ?	27
<b>1<sup>ère</sup> partie</b> : Quelques points de repère pour comprendre deux parcours scolaires, celui de Marie et celui de Jean	27
<b>2<sup>ème</sup> partie</b> : Présentation de ces deux parcours scolaires	28
<b>3<sup>ème</sup> partie</b> : Analyse de ces deux parcours scolaires	30
<b>Fiche n°7</b> : Prévenir l'illettrisme en assurant une maîtrise irréversible des acquis de base	31
<b>Fiche n°8</b> : Ressources en ligne concernant la prévention de l'illettrisme	38

## Pourquoi ce kit pédagogique ?

Lors des Journées défense et citoyenneté (JDC), l'ensemble des jeunes Français sont appelés à réaliser des tests d'évaluation des apprentissages des fondamentaux de la langue française. Elaborés et exploités par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ces tests représentent un outil national unique de détection des jeunes en situation d'échec.

Au cours de l'année 2022, plus de 750 000 jeunes hommes et femmes âgés de 16 à 25 ans, de nationalité française, ont pris part à cette évaluation de lecture proposée par la Journée défense et citoyenneté (ex-Journée d'appel de préparation à la défense).

Ces tests révèlent qu'au niveau national, métropole et DROM confondus, **11,2 % de ces jeunes sont en difficulté de lecture** et n'accèdent pas à la compréhension des textes. Pour une partie des jeunes, ces difficultés sont très importantes : **4,9 % sont repérés en très grande difficulté de lecture**, ce qui les conduit à une situation proche de l'illettrisme.

Ainsi, plus d'un jeune Français sur dix est en difficulté de lecture.

L'illettrisme et la lecture sont au cœur des préoccupations des gouvernements successifs qui les ont déclarés Grandes causes nationales respectivement en 2013 et 2022.

Le rapport de l'IGESR intitulé *Mission prospective sur l'illettrisme* et publié en mai 2022 fait un point sur la prévention de l'illettrisme au sein de l'Éducation Nationale et il invite à sortir de « cet impensé pédagogique » qui assigne certains enfants, dès le début de leur parcours scolaire, dans le « couloir de l'illettrisme ». Les termes sont forts ; un réseau national de référents académiques Prévention de l'illettrisme est constitué à la rentrée 2022 et piloté par la DGESCO. Il se décline par académie sous l'autorité du Recteur.

### Un plan pluriannuel de prévention et de lutte contre l'illettrisme

**En 2013**, face à la situation nationale, un plan pluriannuel de prévention et de lutte contre l'illettrisme a été élaboré par le ministère de l'Éducation nationale, en lien avec l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI). Il a été présenté en novembre 2013 dans la circulaire n°2013-179 du 12-09-2013 qui est toujours en vigueur.

**En octobre 2017**, le ministère de l'Éducation nationale a poursuivi son engagement en faveur de la prévention de l'illettrisme dans le cadre de la campagne « Ensemble pour un pays de lecteurs ».

**Pour l'année 2022**, la lecture a été déclarée « Grande cause nationale » par le Président de la République.

La maîtrise de la langue française fait l'objet d'un chantier prioritaire tout au long de la scolarité, à chaque étape du parcours de l'enfant et du jeune, au service de la réussite dans ses apprentissages et dans la construction de sa citoyenneté.

**La circulaire de rentrée 2023/2024 accorde la priorité aux savoirs fondamentaux afin de permettre à chaque enfant de réussir dans ses apprentissages.** Des mesures complémentaires ont donc été prises dans le cadre du dispositif **Pacte** qui permet aux

enseignants du 1<sup>er</sup> et du second degré de s'investir davantage encore dans **l'aide apportée aux élèves en difficulté**.

Les éléments de repère présentés dans la suite de ce document s'inscrivent dans l'un des quatre objectifs de ce plan pluriannuel de prévention et de lutte contre l'illettrisme : **la sensibilisation et l'information des équipes pédagogiques et éducatives**.

La nécessité de cette sensibilisation et de cette information est d'ailleurs rappelée dans le *Bilan de l'enquête sur les réponses apportées aux jeunes détectés en difficulté de lecture lors de la Journée défense et citoyenneté (JDC) - Année 2012*, publié le 14/03/14.

Dans le cadre de ce bilan, réalisé par la DGESCO à partir d'une enquête menée auprès des services départementaux de l'Education nationale, apparaît en effet la nécessité de tirer un meilleur parti des tests d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française passés par la plupart des jeunes - entre la date de leur recensement et leurs dix-huit ans - lors de la Journée défense et citoyenneté : **cela implique de « travailler sur la communication autour des tests, de leurs objectifs, de leur intérêt en direction des élèves, en direction des acteurs »**.

**Fournir des données précises, faire mieux connaître les tests d'évaluation passés par les jeunes lors de la Journée défense et citoyenneté, présenter et analyser, à titre d'exemple, le parcours scolaire de deux élèves identifiés en grande difficulté dès la maternelle et le primaire (et dont l'un a été repéré en 2012 en situation d'illettrisme lors de la Journée défense et citoyenneté), proposer diverses ressources en ligne disponibles concernant la prévention de l'illettrisme et la Journée défense et citoyenneté : telles sont les visées de ce document à destination des équipes pédagogiques et éducatives de l'académie de Dijon.**

### RAPPEL HISTORIQUE

C'est dans un rapport d'ATD quart monde de 1978, qu'apparaît pour la première fois le terme « illettrisme ». Les rapporteurs constatent que plusieurs personnes démunies ne maîtrisent pas ou peu la lecture et l'écriture.

En 1984, le rapport « Des illettrés en France », établi à l'attention du Premier ministre, précise qu'une part importante de français ayant été scolarisé ne maîtrisent plus les bases de la lecture, de l'écriture ou du calcul. Ce rapport fait l'effet à l'époque d'un véritable électrochoc.

Suite à cet état des lieux, en octobre 1984 est constitué le **Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme (GPLI)**. Ce groupe interministériel a pour mission de recenser et de mettre en œuvre les politiques de lutte contre l'illettrisme.

En 1998, la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, inscrit la lutte contre l'illettrisme en priorité nationale et l'inscrit dans le code du travail.

*Art L900 - 6 du Code du Travail :*

*« La lutte contre l'illettrisme fait partie de l'éducation permanente. L'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les établissements d'enseignement publics et privés, les associations, les organisations professionnelles, syndicales et familiales, ainsi que les entreprises y concourent chacun pour leur part (...). Les coûts de ces actions sont imputables au titre de l'obligation de participation au financement de la formation professionnelle ».*

En 2000, Création de l'Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme (ANLCI), en remplacement du GPLI. L'agence a pour but « de fédérer et d'optimiser les moyens de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile en matière de lutte contre l'illettrisme. (...) Son rôle est de définir des priorités d'action et d'accélérer leur mise en œuvre : mesure de l'illettrisme, élaboration et diffusion d'un cadre commun de référence, impulsion et coordination de projets ».

En 2002, le ministère de l'Éducation nationale et celui du Travail souhaitent mener une étude visant à mieux connaître la « répartition de la population adulte par niveaux de compétences en lecture ». Cette enquête conduite par l'INSEE et baptisée « Information et vie quotidienne 2004 - IVQ 2004 », a été menée auprès de 10 400 ménages de France métropolitaine, et auprès d'individus âgés de 18 à 65 ans. Différents domaines sont évalués : le calcul, la lecture, l'écriture et la compréhension d'un texte simple. L'analyse de ces données évaluera à 9 % la part des personnes âgées de 18 à 65 ans en situation d'illettrisme (individus résidant en France et ayant été scolarisé en France métropolitaine).

1978

1984

1998

2000

2002

Dans le cadre de la **loi du 5 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie**, un nouvel article vient inciter les branches professionnelles à mener des actions de lutte contre l'illettrisme à destination des salariés en difficulté avec les compétences de base.

Art L 934 – 2 du Code du Travail :

« Les organisations qui sont liées par une convention de branche ou, à défaut, par un accord professionnel conclu dans les conditions prévues aux articles L. 132-1 à L. 132-17 se réunissent au moins tous les trois ans pour négocier sur les priorités, les objectifs et les moyens de la formation professionnelle des salariés » notamment en établissant « les actions de formation à mettre en œuvre en faveur des salariés ayant les niveaux de qualification les moins élevés et, en particulier, ceux qui ne maîtrisent pas les compétences de base, notamment pour faciliter leur évolution professionnelle ».

L'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 7 janvier 2009, relatif à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, impulse la **création du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP)**. Ce fonds a notamment pour vocation à valoriser et à impulser des actions de formation pour les salariés et les demandeurs d'emploi en difficulté avec les compétences clés. Le FPSPP forme et outille ainsi les conseillers aux entreprises et/ou aux salariés (OPCA et OPACIF) sur les thématiques des compétences clés, de l'illettrisme et du socle de compétences.

situations rencontrées dans la vie de tous les jours. Au terme de l'édition 2011, 7 % des personnes évaluées sont en situation d'illettrisme (contre 9% en 2002). Au niveau régional, ils sont 11 % en Hauts-de-France. Ce pourcentage était de 14 % en Nord – Pas de Calais dans la précédente enquête conduite en 2002 (données non disponibles pour la Picardie).

2013

Nov 2013 circ. 12.09.13

Plan pluriannuel

2018

Sources :

« L'illettrisme », les Essentiels, Milan, 2013

« Cadre législatif et institutionnel de la Lutte contre l'illettrisme »

<http://www.anlci.gouv.fr>

2004

2009

En 2013, sous l'impulsion de l'ANLCI, un collectif de plus de 60 organisations : associations, fédérations, partenaires sociaux est constitué. **La lutte contre l'illettrisme** est alors désignée par le Premier Ministre « **Grande cause nationale 2013** ». Ce label a notamment permis, au travers d'une large campagne de communication via la télévision et les radios publiques, de sensibiliser la population, de rendre visible l'illettrisme et de lever certains tabous.

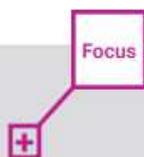
Le 8 septembre 2013 a eu lieu en France, sous l'impulsion de l'ANLCI la première édition des **Journées Nationales d'Actions contre l'illettrisme**. Au niveau mondial, le 8 septembre correspond à la journée internationale de l'alphabétisation. Cette journée a été initiée par l'UNESCO il y a près de 50 ans.

En mai 2018, à l'initiative du Secrétariat d'Etat au numérique, est remis le **rapport sur la stratégie nationale pour un numérique inclusif**. Ce rapport propose un état des lieux et des recommandations visant à aider les 13 millions de français en difficultés avec les outils numériques. Plusieurs pistes sont développées : comment atteindre et orienter les publics en difficultés ? Comment structurer l'offre de médiation et de formation au numérique ? Quelle gouvernance et stratégie locale adopter pour mieux fédérer les acteurs ?

## Fiche n°2

# L'ANLCI : des chiffres nationaux sur l'illettrisme

Extrait de [Lutte contre l'illettrisme](#), C2RP, Septembre 2018



### L'Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme

Créée en 2000, l'Agence Nationale de Lutte Contre l'illettrisme (ANLCI) est un Groupement d'Intérêt Public. L'agence agit de concert aussi bien avec les institutions, qu'auprès des acteurs de terrain œuvrant dans la lutte contre l'illettrisme.

Son champ d'actions comprend :

- ▶ la mesure de l'illettrisme (par l'aide à l'élaboration et à la conduite d'études),
- ▶ l'élaboration et diffusion d'un cadre commun de référence,
- ▶ l'impulsion et la coordination de projets,
- ▶ la conclusion d'accords-cadres avec les réseaux qui s'engagent en faveur de la lutte contre l'illettrisme.

L'agence contribue également de par son action à la diffusion de bonnes pratiques favorisant la mutualisation et le transfert d'expériences entre les différents acteurs. Un autre volet de son champ d'action comprend la mise en place de sessions de professionnalisation visant à monter en compétences les différents acteurs de la lutte contre l'illettrisme, ainsi que la mise à disposition d'outils et de ressources.

Au titre de l'année 2018, la feuille de route de l'ANLCI s'articule autour de 4 priorités :

- ▶ développer l'accès à la formation des plus fragiles et mieux les accompagner avant, pendant, et après leur formation,
- ▶ former et accompagner les jeunes en difficultés,
- ▶ renforcer le maillage territorial pour rechercher un accompagnement continu et sans rupture des personnes les plus fragiles vers une solution adaptée à leurs besoins en formation de base,
- ▶ poursuivre l'intégration des actions éducatives, culturelles, sociales et citoyennes qui contribuent à une montée en compétences des publics ciblés.

A l'échelon régional, le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) dispose d'un correspondant illettrisme - ANLCI. Ce dernier a entre autre pour mission d'informer et de coordonner les acteurs du territoire. A ce titre, des réunions de mobilisation et de coordination sont conduites pour organiser notamment les Journées Nationales d'Actions contre l'illettrisme (JNAI). La présence d'un chargé de mission régional permet également de faire le lien entre « les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile ».

L'ANLCI, a également ouvert un numéro Vert destiné à toutes personnes cherchant de l'aide, des informations, des conseils sur l'illettrisme. Les appels passés sont gratuits et localement redirigés vers un Centre Ressources Illettrisme correspondant au territoire de l'appelant afin d'apporter une réponse adaptée et localisée.

[www.anlci.gouv.fr](http://www.anlci.gouv.fr)



## **Fiche n°3**

### **Illettrisme et prévention de l'illettrisme : de quoi parle-t-on ?**

#### **Quelques définitions**

- **Illettrisme**

« On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base, dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme. »

« Etre illettré, c'est donc ne pas disposer, après avoir pourtant été scolarisé, des compétences de base (lecture, écriture, calcul) suffisantes pour faire face de manière autonome à des situations courantes de la vie quotidienne : écrire une liste de courses, lire une notice de médicament ou une consigne de sécurité, rédiger un chèque, utiliser un appareil, lire le carnet scolaire de son enfant, entrer dans la lecture d'un livre... »

Définitions de l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'illettrisme)

- **Analphabétisme**

On parle d'analphabétisme pour des personnes qui n'ont jamais été scolarisées et n'ont donc jamais été confrontées à l'apprentissage du code écrit dans aucune langue. Il ne s'agit pas pour ces personnes de renouer avec la culture de l'écrit, mais d'entrer dans un premier niveau d'apprentissage du code écrit.

- **Français langue étrangère, français langue seconde  
(FLE / FLS)**

Les nouveaux arrivants dans notre pays, quand ils ne parlent pas le français ou le parlent peu, doivent apprendre notre langue. Ces personnes allophones relèvent donc de l'apprentissage d'une nouvelle langue, le français. Des démarches d'apprentissage en FLE et en FLS sont alors mises en place.

*Ces trois mots définissent donc des situations différentes qu'il  
convient de bien distinguer pour apporter les solutions appropriées.*

## • Prévention de l'illettrisme et lutte contre l'illettrisme

« Si l'illettrisme est bien un phénomène **postscolaire** à proprement parler, les difficultés rencontrées très tôt par l'élève peuvent en être des signes précurseurs. C'est donc dès l'école maternelle et tout au long de la scolarité obligatoire qu'il faut **prévenir l'illettrisme** en apportant des réponses adaptées aux facteurs de vulnérabilité, afin d'assurer **une forme d'irréversibilité des acquis de base** : c'est le **cœur** même des missions de l'éducation nationale. »

Eduscol, portail national des professionnels de l'éducation

- Tant qu'un jeune est scolarisé, on parle donc de **prévention de l'illettrisme**, le rôle crucial de l'école étant, « d'abord, de favoriser l'entrée dans le langage et son appropriation à travers l'expression orale, puis d'apprendre à tous les enfants à lire, à comprendre les textes, à s'exprimer à l'oral et à l'écrit de manière fluide et efficace. »

Eduscol, portail national des professionnels de l'éducation

- Dès qu'une personne n'est plus scolarisée, qu'elle est repérée en situation d'illettrisme, on parle alors de **lutte contre l'illettrisme**.

*Etre en situation d'illettrisme, ce n'est donc pas faire des erreurs d'orthographe, c'est ne plus maîtriser la lecture et l'écriture.*

## **Fiche n°4**

### **Agir contre l'illettrisme (BO du 16/10/2018)**

#### **Agir contre l'illettrisme**

Agir contre l'illettrisme est une priorité nationale dans laquelle le ministère de l'Éducation nationale s'engage totalement. Des difficultés rencontrées très tôt par l'élève peuvent être des signes précurseurs de l'illettrisme qui handicapera l'adulte. C'est donc dès l'école maternelle et tout au long de la scolarité qu'il faut prévenir l'illettrisme en apportant des réponses adaptées à ces difficultés, afin d'assurer une forme d'irréversibilité des acquis de base : c'est le cœur des missions de l'éducation nationale.

#### **Qu'est-ce que l'illettrisme ?**

L'illettrisme désigne la situation d'une personne qui a bénéficié d'apprentissages, mais n'a pas acquis - ou qui a perdu - la maîtrise de la lecture et de l'écriture, en raison d'apprentissages trop fragiles. Dès lors, cette personne ne possède pas les compétences de base pour être autonome dans les situations simples de la vie courante et se trouve particulièrement exposée au risque d'exclusion sociale.

**Souvent invisible, l'illettrisme est pourtant une réalité.** 2,5 millions de personnes se trouvent en situation d'illettrisme, soit 7 % des personnes ayant été scolarisées en France et âgées de 18 à 65 ans (source : Insee, enquête 2012 "Information et vie quotidienne"). Les évaluations menées dans le cadre de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) soulignent que, si 76,9 % des jeunes Françaises et Français (âgés de 16 à 25 ans) sont des lecteurs efficaces, 11,5 % sont en difficulté de lecture parmi lesquels 5,2 % sont en grande difficulté (tests 2017).

[L'évolution de l'illettrisme en France, quelques chiffres \(ANLCL, 2018\)](#)

#### **I/ Prévenir l'illettrisme à l'école**

**Le ministère de l'Éducation nationale est particulièrement impliqué dans la lutte contre l'illettrisme, d'abord et avant tout par une action de prévention qui consiste à mettre l'accent durant toute la scolarité sur l'acquisition des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui). Il s'agit de permettre à tous d'atteindre une aisance en lecture et en écriture suffisante pour conserver durablement la maîtrise et le goût de la langue.**

**Un ensemble de mesures, pédagogiques et organisationnelles, doit permettre d'agir le plus précocement possible et favoriser des apprentissages durables et solides :**

- Le dédoublement des classes de GS, CP et de CE1 en REP : un meilleur encadrement des élèves, au moment crucial de l'entrée dans la lecture et l'écriture, doit contribuer à l'objectif de 100% de réussite dans la maîtrise des fondamentaux.
- L'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans : pour combattre les déterminismes et faire de la maternelle, l'école du langage et de l'épanouissement pour tous les enfants.
- L'accompagnement et le renouvellement des pratiques pédagogiques dans les classes : grâce aux aménagements apportés aux programmes de français de l'école élémentaire et du collège avec un ensemble de recommandations et d'outils pédagogiques comme « Construire le parcours d'un lecteur autonome » (note de service 2018-049 du 25-04-2018) ainsi que plusieurs guides pour enseigner les mathématiques, la lecture et l'écriture de la maternelle au cycle 2.

- Des évaluations en début de CP, de CE1, de CM1, de 6<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> conçues par le Conseil scientifique de l'Éducation nationale : elles ont pour objectif de repérer très tôt les difficultés de certains élèves, permettant aux enseignants d'adapter leur enseignement à leurs besoins particuliers.
- Une action interministérielle de mobilisation en faveur du livre et la lecture afin de faire naître et croître le goût de la lecture.
- Des dispositifs et moyens pour mettre en place une stratégie de soutien aux élèves :
  - à l'école élémentaire, l'heure hebdomadaire d'activité pédagogique complémentaire est réorientée vers des activités de lecture et de compréhension ;
  - au collège, les deux heures d'accompagnement personnalisé doivent être consacrées à la compréhension pour les élèves de 6<sup>ème</sup> qui, selon les évaluations faites en début d'année, ont une maîtrise insuffisante ou fragile des compétences en lecture et compréhension de l'écrit ;
  - le dispositif [« Devoirs faits »](#) doit contribuer au dépassement des difficultés des élèves les plus fragiles, qui sont fortement incités à bénéficier de ce soutien ;
  - le « Contrat de réussite », destiné à prévenir le redoublement, doit aussi permettre un accompagnement renforcé des élèves ayant des difficultés en lecture : très en amont du conseil de classe du troisième trimestre, un programme spécifique est établi pour accompagner les élèves ;
  - les cordées de la réussite dans le 2<sup>nd</sup> degré qui doivent permettre aux jeunes une orientation choisie grâce à un maillage collèges/lycées ;
  - la nouvelle 6<sup>ème</sup> créée à la rentrée 2023 qui renforce le soutien aux élèves en difficulté avec une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement ainsi que l'extension obligatoire du dispositif « Devoirs faits » à tous les élèves.

**En partenariat avec le ministère de la culture, le ministère de l'Éducation nationale se mobilise pour susciter l'envie de lire chez les enfants et les jeunes. Il a pour mission de former des lecteurs compétents et actifs aimant la lecture sous toutes ses formes. Pour favoriser la pratique de la lecture et donner toute sa place au livre au sein de l'école, les équipes pédagogiques et éducatives sont invitées à s'impliquer dans des dispositifs et événements divers :**

- un plan d'investissement en faveur des bibliothèques d'école : des crédits sont mobilisés pour constituer des fonds ; priorité est donnée aux écoles les plus éloignées de bibliothèques publiques.
- un partenariat entre chaque école ou établissement scolaire et une bibliothèque-médiathèque municipale dès 2020.
- la remise officielle d'une carte de bibliothèque à chaque enfant en fin de CP à partir de 2019.
- la distribution chaque année, aux élèves de CM2, de 800 000 recueils de fables de La Fontaine illustrés par un grand illustrateur (opération [« Un livre pour les vacances »](#)).
- la promotion de la lecture à voix haute avec une plus grande participation au concours [Les Petits Champions de la lecture](#) (objectif : 100 000 enfants à court terme).
- l'instauration d'un « quart d'heure lecture » chaque jour à l'école et au collège.
- la participation à la grande fête annuelle de la lecture : la [Nuit de la lecture](#).

- le soutien renforcé à des associations œuvrant dans le domaine de la lecture et de la culture de l'écrit, comme « [Lire et faire lire](#) » et le « [Labo des histoires](#) ».

## **II/ Lutter contre l'illettrisme après la scolarité obligatoire**

Les jeunes scolarisés qui se trouvent dans cette situation bénéficient d'un accompagnement renforcé dans les établissements dont ils dépendent.

### **➤ Un soutien à la parentalité pour mieux accompagner la scolarité des enfants**

La prévention de l'illettrisme doit être menée dans une relation de confiance avec les familles, grâce à un dialogue entre l'École et les parents, afin d'accompagner au mieux l'enfant en difficulté, tout particulièrement dans les secteurs touchés par la grande pauvreté.

Dans ce contexte, les actions éducatives familiales (AEF) ont un rôle majeur à jouer pour fédérer des actions qui s'adressent aux parents en situation d'illettrisme ou de grande fragilité linguistique et à leurs enfants.

### **➤ Des formations spécifiques pour les adultes**

Si la prévention de l'illettrisme figure au cœur de l'action du ministère de l'éducation nationale, la participation à des actions de formation des adultes dans ce domaine ne saurait pour autant être absente de sa mission d'éducation, dans le cadre de partenariats, notamment avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).

Les Greta (groupements d'établissements publics locaux d'enseignement) proposent des formations spécifiques pour les adultes en situation d'illettrisme, en s'appuyant sur des certifications pour valider les compétences des salariés.

### **➤ L'enseignement en milieu pénitentiaire**

Pour mieux répondre aux besoins des détenus et éviter de nouvelles ruptures dans leur parcours, l'administration pénitentiaire a mis en place un plan d'action contre l'illettrisme.

Des enseignants de l'éducation nationale assurent l'enseignement. Priorité est donnée aux détenus qui ne savent pas lire ou compter, ainsi qu'à ceux qui n'ont pas reçu d'instruction élémentaire ou de formation professionnelle.

## **Fiche n°5**

# **La Journée défense et citoyenneté (JDC) et les signalements JDC**

### **1<sup>ère</sup> partie : Les évaluations en lecture passées dans le cadre de la Journée défense et citoyenneté et la situation de l'académie de Dijon**

*Le ministère des Armées est un acteur majeur de la détection et de l'orientation des jeunes en difficulté, tout particulièrement en ce qui concerne la connaissance de la langue française. Pour cela, il met en œuvre des tests d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française lors des Journées défense et citoyenneté (JDC). Ces tests sont le seul outil systématique, annuel et universel de connaissance du niveau de maîtrise du français par la population.*

#### **La Journée défense et citoyenneté**

- La formation de tous les jeunes aux enjeux de la défense et de la citoyenneté repose, depuis la loi du 28 octobre 1997 suspendant le service militaire, sur un parcours de citoyenneté. Ce dernier comporte trois étapes obligatoires : l'enseignement de la défense dans les programmes des établissements d'enseignement du second degré, le recensement des jeunes Français à l'âge de 16 ans, et la JDC.
- La JDC concerne tous les jeunes de nationalité française. Cette journée intervient, pour la majorité d'entre eux, entre la date de leur recensement et leurs dix-huit ans, soit à l'âge de 17 ans.
- Le certificat de participation à cette journée est exigé pour la passation des examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP-BEP, baccalauréat, permis de conduire, accès à la fonction publique...).
- La JDC a pour vocation première de favoriser la compréhension par les jeunes citoyens des enjeux de la défense et de la sécurité nationale, tout en les sensibilisant aux différentes formes d'engagement qui leur sont proposées.
- La JDC<sup>1</sup> se compose de trois animations pédagogiques sur la défense du pays (60 min. chacune), de deux informations jeunesse et citoyennes sur l'Etat et la jeunesse et sur des rappels de prévention (25 min. chacune)<sup>2</sup> et d'une activité défense et citoyenneté (visite du site, présentation de matériel ou témoignage) (60 min.).
- En outre, des tests de français, élaborés par l'Éducation nationale, sont effectués par les jeunes au cours de la journée. Ces tests permettent de dresser, chaque année, un état des lieux des

---

<sup>1</sup> Durant la crise sanitaire du Covid-19 (2020-2022), la JDC a été « aménagée » et s'est déroulée sur une demi-journée, afin de respecter les normes sanitaires. Au cours du second confinement, elle a même été proposée « en ligne ».

<sup>2</sup> A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'initiation aux gestes de premier secours a été remplacée par ces deux modules sur le droit à l'information et sur la sécurité routière.

performances en maîtrise de la langue française des personnes évaluées, et de repérer plus particulièrement les jeunes se trouvant en difficulté de lecture. Depuis la mise en place des premières journées en 1998, plus de 15 millions de jeunes ont suivi ces évaluations.

- Enfin, au cours de la Journée défense et citoyenneté, les jeunes en situation de décrochage scolaire (sans diplôme scolaire ou professionnel et sans emploi) sont repérés et reçus en entretiens individuels, afin de leur proposer des solutions de remédiation.

### Les tests proposés lors de la Journée défense et citoyenneté

- Les tests de maîtrise de la langue française, dits « tests d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française », sont conçus par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.
- Leurs résultats sont exploités par cette même direction, qui est en charge de leur analyse et de leur publication une fois par an sur le site <http://www.education.gouv.fr/etudes-et-statistiques>.
- Ces tests s'adressent à des jeunes qui ont eu des parcours scolaires et socio-professionnels très différents. Ce public, dont une grande partie est encore scolarisée, se caractérise par sa très forte hétérogénéité. Les tests en ont tenu compte, puisqu'ils ont été conçus pour être d'un niveau de difficulté acceptable pour tous les jeunes.
- De 1998 à 2009, ces tests n'étaient pas automatisés. En 2009, une nouvelle procédure de passation des tests, basée sur des tests automatisés, a été mise en place : les jeunes répondent, grâce à un boîtier électronique, aux questions projetées sur grand écran qui défilent automatiquement. Cette standardisation des procédures a permis de réduire la variabilité liée à la passation qui pouvait exister auparavant. Les résultats - correction et établissement des scores - sont également automatisés, ce qui a renforcé leur fiabilité.
- A compter de septembre 2019, un nouveau test d'évaluation de la lecture a été mis en place dans le cadre des JDC. De nouvelles questions, ainsi que des nouveaux seuils de maîtrise, ont été définis. Les profils de lecteurs à compter de 2020 ne sont donc pas comparables à ceux présentés les années précédentes.
- En outre, les années 2016 à 2018 ont marqué une rupture de série par rapport aux années antérieures, en raison d'une augmentation aléatoire du nombre de non-réponses dans l'ensemble des modules de l'évaluation : l'analyse des données a révélé l'existence de problèmes informatiques survenus lors de la passation sur l'ensemble des sites accueillant les jeunes. Ces problèmes ont empêché les jeunes de répondre à certains items, or une non-réponse est considérée comme une non-maîtrise de ce qui est attendu.
- Il est à noter également que les années 2020 et 2021 ne sont pas comparables aux années antérieures ou aux résultats de 2022, en raison de la crise sanitaire Covid-19 qui a fortement impacté la participation des jeunes à la JDC.
- La passation des tests dure 30 minutes et comporte plusieurs épreuves permettant de repérer les faibles lecteurs :
  - **L'épreuve d'automatisme** de lecture demande aux jeunes de juger le plus rapidement possible l'homophonie entre un mot et un pseudo-mot (item prononçable mais sans signification). Pour cela, le lecteur doit reconnaître le mot, décoder le pseudo-mot et juger de la similarité de la prononciation des deux. Les vingt paires « mot/pseudo-mot » sont chacune

affichées cinq secondes à l'écran et les jeunes doivent répondre le plus vite possible. C'est le temps de réponse qui constitue l'indicateur privilégié, plus que la performance très élevée (99 % des jeunes réussissent plus de la moitié des vingt items proposés). La mesure retenue est le temps moyen observé aux items réussis.

- Pour **l'épreuve de connaissances lexicales**, une liste qui mélange des mots et des « pseudo-mots » créés pour les besoins de l'évaluation, est proposée. Les mots apparaissent à l'écran et sont lus à l'oral, ce qui permet d'éviter de confondre la connaissance de la langue orale avec la lecture de mots. L'indicateur retenu est le nombre de vrais mots reconnus parmi les vingt vrais mots présents dans la liste.
- Deux **épreuves de traitements complexes** sont également proposées. La première demande aux jeunes de prélever des informations dans une double page de journal. La seconde vise à cerner de quelle manière les jeunes sont en mesure de comprendre un texte narratif relativement court. Le score retenu est le nombre total de bonnes réponses observées aux vingt questions posées.

Pour chacune de ces trois dimensions, un seuil de maîtrise a été fixé : en deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, la compétence est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, plusieurs profils de lecteurs ont été déterminés.

## Les profils évalués

- 5 profils de lecteurs sont évalués lors de la passation des tests :
  - **Le profil 5** : divisé en quatre sous-profils allant du 5a, 5b, 5c au 5d, il regroupe les lecteurs efficaces dont les bases sont solides (5d), et ceux qui, en dépit de difficultés d'identification de mots (5c), d'un niveau lexical faible (5b) ou des deux (5a), compensent leurs lacunes et réussissent au moins en partie les épreuves de lectures complexes proposées dans les deux modules consacrés la lecture d'un document.
  - **Le profil 4** : les jeunes déchiffrent bien. Ils ont un niveau de lexique correct, mais comprennent mal ce qu'ils lisent.
  - **Le profil 3** : malgré un niveau de lexique correct, la lecture reste laborieuse, par manque d'automatisme dans le traitement des mots.
  - **Le profil 2** : le déficit de compréhension est principalement lié à un niveau lexical très faible.
  - **Le profil 1** : les jeunes ne disposent pas de mécanismes efficaces de traitement des mots écrits et manifestent une compréhension très déficiente.
- **Les profils 1 et 2 regroupent des jeunes présentant des difficultés sévères en lecture et proches d'une situation d'illettrisme** ; les profils 3 et 4 regroupent des jeunes ayant de très faibles capacités de lecture (les jeunes du profil 3 étant davantage en difficulté avec les automatismes de lecture, ceux du profil 4 avec les connaissances lexicales). Les profils 5d et 5c regroupent les lecteurs efficaces (même si le profil 5c fait notamment apparaître une plus grande lenteur que le profil 5d à traiter ce qui est demandé). Les profils 5a et 5b regroupent des élèves qui demeurent de médiocres utilisateurs de l'écrit : la lecture reste une activité laborieuse et les acquis sont fragiles.

## La note d'information de la DEPP de juin 2023

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) communique officiellement les résultats de ces tests chaque année.

La dernière note d'information n°23.22, parue en juin 2023, est ainsi disponible sur Internet :

<https://www.education.gouv.fr/journee-defense-et-citoyennete-2022-plus-d-un-jeune-francais-sur-dix-en-difficulte-de-lecture-378302>

**En 2022, 11,2 % des jeunes participants à la Journée défense et citoyenneté (JDC) rencontrent des difficultés dans le domaine de la lecture. Près de la moitié d'entre eux peut être considérée en situation d'illettrisme. Par ailleurs, plus d'un jeune sur dix a une maîtrise fragile de la lecture. Enfin, plus des trois quarts des lecteurs sont efficaces. Les performances en lecture progressent avec le niveau d'études. Elles sont globalement plus élevées chez les filles que chez les garçons. Les jeunes des DROM sont particulièrement concernés par les difficultés de lecture. En France métropolitaine, c'est dans la moitié nord que les difficultés de lecture sont les plus fréquentes**

Plus de 750 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans, de nationalité française, ont participé au test d'évaluation de la lecture lors de la Journée défense et citoyenneté (JDC) en 2022. Lors des deux années précédentes, la participation des jeunes de la JDC avait été fortement impactée par la crise sanitaire : seulement 437 000 jeunes participants en 2020 et 356 000 en 2021. On retrouve donc en 2022 des effectifs qui correspondent à l'ensemble de la population attendue. Selon les résultats de ce test, 11,2 % d'entre eux sont en difficulté de lecture.

C'est d'abord le niveau en compréhension de l'écrit (traitements complexes) qui distingue les jeunes ayant des difficultés de ceux qui n'en ont pas.

### **4,9 % des jeunes peuvent être considérés en situation d'illettrisme :**

L'étude des différents profils des 11,2 % de jeunes dont la compréhension en lecture est très faible (profils 1 à 4), voire inexistante, permet de préciser la nature des difficultés qu'ils rencontrent. Ceux qui rencontrent les difficultés les plus sévères (profils 1 et 2), et qui représentent 4,9 % de l'ensemble, se caractérisent par un déficit important de vocabulaire. De surcroît, les jeunes du profil 1 (3,1 %) n'ont pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Les jeunes du profil 1 et 2 peuvent être considérés en situation d'illettrisme, selon les critères de l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme).

**1 - Les profils de lecteurs à la journée défense et citoyenneté 2022 (en %)**

Profil	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissance du vocabulaire	Garçons	Filles	Ensemble	En %
5d	+	+	+	63,4	67,0	65,2	Lecteurs efficaces
5c	+	-	+	14,4	12,9	13,7	<b>78,9</b>
5b	+	+	-	6,1	7,6	6,8	Lecteurs médiocres
5a	+	-	-	3,2	3,2	3,2	<b>10,0</b>
4	-	+	+	3,8	2,8	3,3	Très faibles capacités de lecture
3	-	-	+	3,7	2,2	3,0	<b>6,3</b>
2	-	+	-	1,8	1,7	1,8	Difficultés sévères
1	-	-	-	3,6	2,4	3,1	<b>4,9</b>

Note : Par le jeu des arrondis, les totaux des colonnes peuvent être légèrement différents de 100 %.

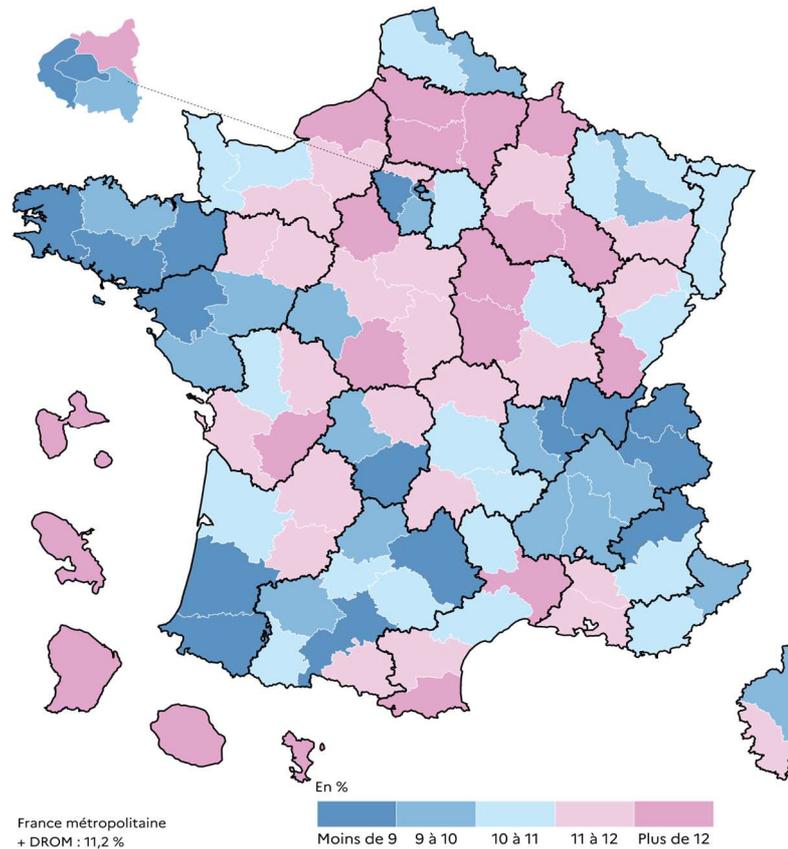
Lecture : La combinaison des 3 dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

Champ : France métropolitaine + DROM.

Source : DEPP, DSNJ - ministère des Armées.

Réf. : Note d'information, n° 23.22. DEPP.

## JDC 2022- Pourcentages de jeunes en difficulté de lecture selon le département



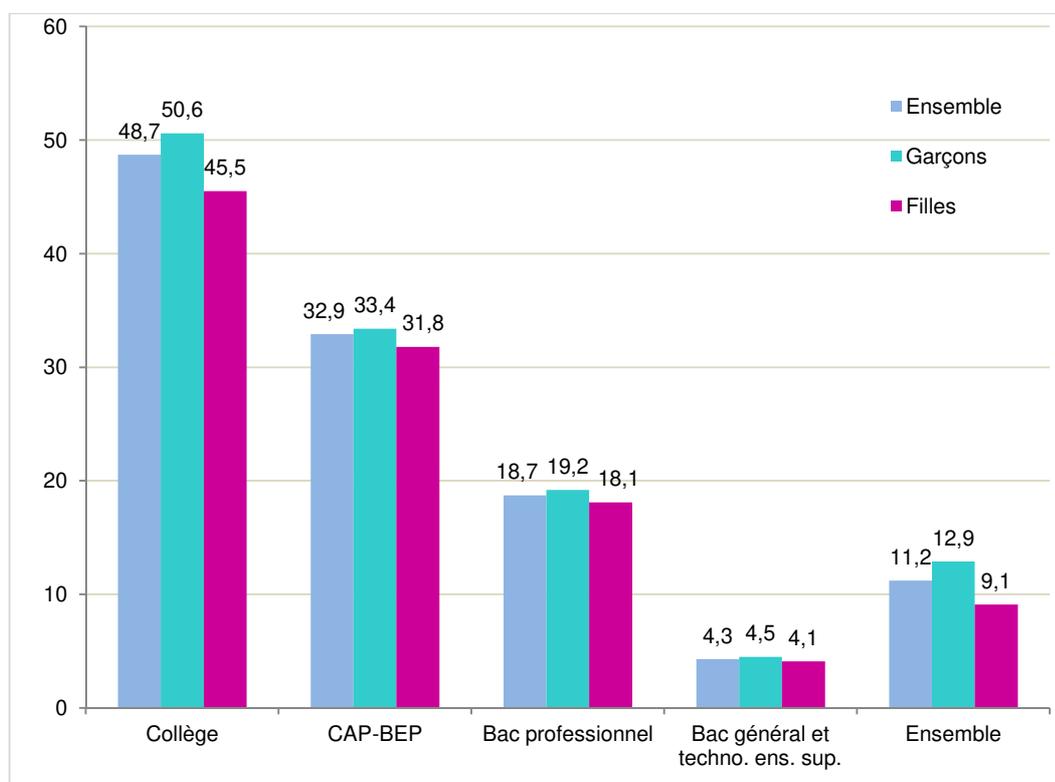
**Champ :** France métropolitaine + DROM.  
**Source :** DEPP, DSNJ - ministère des Armées.  
**Réf. :** Note d'information, n° 23.22. DEPP.

## JDC 2022- Pourcentages de jeunes en difficulté de lecture (profils 1 à 4) selon le type de scolarité et le sexe

	Ensemble	Garçons	Filles
Collège	48,7	50,6	45,5
CAP-BEP	32,9	33,4	31,8
Bac professionnel	18,7	19,2	18,1
Bac général et techno. ens. sup.	4,3	4,5	4,1
Ensemble	11,2	12,9	9,1

Les résultats aux tests montrent que les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles. Le pourcentage de jeunes en difficulté est différent selon le sexe : 12,9 % des garçons contre 9,1 % des filles. Les garçons témoignent plus souvent d'un déficit des mécanismes de base de traitement du langage écrit, ce qui explique leur présence significativement plus importante dans les profils 1 et 3.

Quatre types de scolarité ont été définis en fonction des formations que les jeunes déclarent suivre pendant l'année de passation du test ou correspondre à leur dernière formation suivie pour ceux sortis du système éducatif. Les jeunes en difficulté de lecture sont de moins en moins nombreux, à mesure que le niveau d'étude s'élève : de 48,7 % chez ceux qui n'ont pas dépassé le collège à 4,3% chez ceux qui déclarent suivre ou avoir suivi au moins des études générales ou technologiques au lycée :



Lecture : Sur l'ensemble des garçons ayant participé à la JDC en 2022, 12,9 % sont en difficulté de lecture.

Parmi ceux n'ayant pas dépassé le collège, 50,6 % sont en difficulté.

Champ : France métropolitaine + DROM.

Source : DEPP, DSNJ - ministère des Armées.

### 3 - Performances à chaque épreuve selon le sexe et le niveau de scolarité (JDC 2022)

	Traitements complexes (score sur 20)				Connaissance du vocabulaire (score sur 20)				Automaticité (temps moyen en secondes)				Répartition selon le niveau scolaire (en %)	
	Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons	Filles
	Score	Écart-type	Score	Écart-type	Score	Écart-type	Score	Écart-type	Score	Écart-type	Score	Écart-type		
Collège	8,7	3,6	9,0	3,5	12,8	4,1	12,8	3,9	2,47	0,79	2,31	0,68	2,7	1,7
CAP-BEP	10,1	3,4	10,3	3,3	13,8	3,4	13,3	3,3	2,16	0,69	2,08	0,61	11,4	6,0
Bac professionnel	11,5	3,3	11,5	3,2	14,8	3,0	14,3	3,0	1,96	0,64	1,94	0,57	26,2	19,4
Bac général et techno., ens. sup.	14,3	3,0	14,2	2,9	16,1	2,6	15,8	2,7	1,68	0,55	1,72	0,51	59,7	72,9
<b>Ensemble</b>	<b>13,0</b>	<b>3,6</b>	<b>13,3</b>	<b>3,3</b>	<b>15,4</b>	<b>3,0</b>	<b>15,3</b>	<b>2,9</b>	<b>1,83</b>	<b>0,63</b>	<b>1,79</b>	<b>0,55</b>	<b>51,3</b>	<b>48,7</b>

Lecture : Les garçons n'ayant pas dépassé le collège ont obtenu un score moyen aux épreuves de compréhension (traitements complexes) de 8,7 sur 20 items. Pour les épreuves de connaissance du vocabulaire, ils ont obtenu un score moyen de 12,8 sur 20 items. Pour l'épreuve d'automaticité, ils affichent un temps moyen de déchiffrage de 2,47 secondes. 2,7 % des garçons ont un niveau collège contre 1,7 % des filles.

Champ : France métropolitaine + DROM.

Source : DEPP, DSNJ - ministère des Armées.

Réf. : Note d'information, n° 23.22. DEPP.

## Les résultats nationaux pour l'année 2022

Dépt	Nom	% jeunes en difficultés de lecture
01	Ain	8,3
02	Aisne	15,7
03	Allier	11,8
04	Alpes-de-Haute-Provence	10,5
05	Hautes-Alpes	7,2
06	Alpes-Maritimes	9,8
07	Ardèche	9,3
08	Ardennes	13,5
09	Ariège	11,5
10	Aube	12,8
11	Aude	11,4
12	Aveyron	8,8
13	Bouches-du-Rhône	11,9
14	Calvados	10,1
15	Cantal	11
16	Charente	12,3
17	Charente-Maritime	11,5
18	Cher	11,8
19	Corrèze	8,6
21	Côte-d'Or	10,3
22	Côtes-d'Armor	9,3
23	Creuse	11,8
24	Dordogne	11,7
25	Doubs	10,5
26	Drôme	9,5
27	Eure	11,7
28	Eure-et-Loir	12,1
29	Finistère	8,7
2A	Corse-du-Sud	11
2B	Haute-Corse	9,7
30	Gard	12,3
31	Haute-Garonne	8,7
32	Gers	9,5
33	Gironde	10
34	Hérault	10,8
35	Ille-et-Vilaine	7,6
36	Indre	12,4
37	Indre-et-Loire	9,3
38	Isère	9,3
39	Jura	12
40	Landes	8,7
41	Loir-et-Cher	11,6
42	Loire	9,8
43	Haute-Loire	10
44	Loire-Atlantique	7,9
45	Loiret	11,2
46	Lot	9,7
47	Lot-et-Garonne	11,1
48	Lozère	10,3
49	Maine-et-Loire	9,9
50	Manche	10,6
51	Marne	11,5

52	Haute-Marne	12,5
53	Mayenne	11,2
54	Meurthe-et-Moselle	9,8
55	Meuse	10,6
56	Morbihan	8,3
57	Moselle	10
58	Nièvre	14,5
59	Nord	9,6
60	Oise	12,6
61	Orne	11,9
62	Pas-de-Calais	10,6
63	Puy-de-Dôme	10,1
64	Pyrénées-Atlantiques	7,8
65	Hautes-Pyrénées	10,3
66	Pyrénées-Orientales	12,4
67	Bas-Rhin	10,3
68	Haut-Rhin	10,1
69	Rhône	8,5
70	Haute-Saône	11,5
71	Saône-et-Loire	11,1
72	Sarthe	11,1
73	Savoie	8
74	Haute-Savoie	7,2
75	Paris	6
76	Seine-Maritime	12,3
77	Seine-et-Marne	10,2
78	Yvelines	6,9
79	Deux-Sèvres	10,8
80	Somme	13,2
81	Tarn	10,9
82	Tarn-et-Garonne	10,7
83	Var	10,3
84	Vaucluse	11,3
85	Vendée	9,8
86	Vienne	11,1
87	Haute-Vienne	9,8
88	Vosges	11,3
89	Yonne	14,4
90	Territoire de Belfort	10,6
91	Essonne	9,3
92	Hauts-de-Seine	6,2
93	Seine-Saint-Denis	15,5
94	Val-de-Marne	9,6
95	Val-d'Oise	11,6
971	GUADELOUPE	30,4
972	MARTINIQUE	28,9
973	GUYANE	51,8
974	LA RÉUNION	26,4
976	MAYOTTE	55,7
	<b>Ensemble France + DOM</b>	<b>11,1</b>

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : ministère des Armées - DSNJ, MEN-DEPP.

## Les résultats dans l'académie de Dijon pour l'année 2022

Dans les 4 départements bourguignons, le pourcentage des jeunes détectés en difficulté de lecture (DDL) est le suivant :

Dépt	Nom	% jeunes DDL 2017	% jeunes DDL 2018	% jeunes DDL 2019	% jeunes DDL 2020 (nouveau test)	% jeunes DDL 2021 <i>Résultats non publiés par DEPP (crise Covid)</i>	% jeunes DDL 2022
21	Côte-d'Or	10,4	10,3	9,3	7,5		10,3
58	Nièvre	15,7	15,3	14,6	10,6		14,5
71	Saône-et-Loire	13,7	13,5	12,0	8,2		11,1
89	Yonne	12,7	13,9	14,5	10,4		14,4

- **Dans les départements bourguignons**, les résultats aux tests sont les suivants :
  - En **Côte-d'Or** (21) : **10,3 %** des jeunes en difficulté de lecture ;
  - Dans la **Nièvre** (58) : **14,5 %** des jeunes en difficulté de lecture ;
  - En **Saône-et-Loire** (71) : **11,1 %** des jeunes en difficulté de lecture ;
  - Dans l'**Yonne** (89) : **14,4 %** des jeunes en difficulté de lecture.
- Les 2 départements ayant les taux de jeunes le plus en difficulté de lecture les plus importants sont la Nièvre et l'Yonne.
- La moyenne pour ces 4 départements est de : 12,57 %.
- **Comparaison avec les autres régions de France métropolitaine :**  
Si l'on procède à une comparaison avec les autres départements de France métropolitaine, la Bourgogne se situe parmi les régions les plus touchées par les difficultés de lecture, puisque :
  - 91,7 % des départements de France métropolitaine (88 sur 96) ont un pourcentage moindre de jeunes en difficulté de lecture (inférieur ou égal à 12,57%) ;
  - 8,3 % des départements de France métropolitaine (8 départements sur 96) ont un pourcentage plus élevé (supérieur à 12,57%).

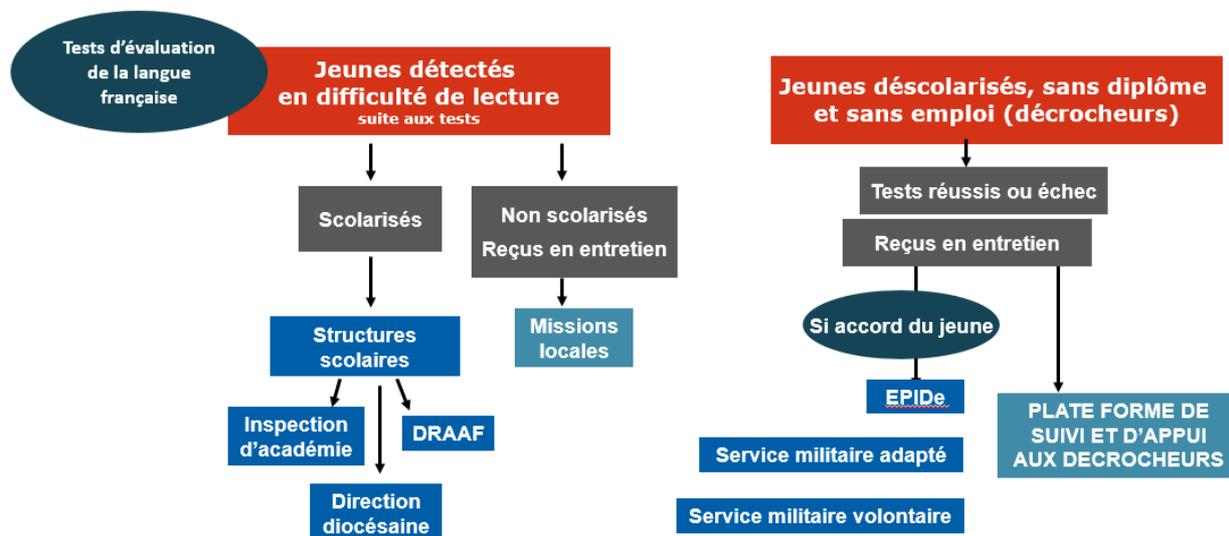
## La transmission des données

- Les coordonnées des jeunes repérés **en difficulté de lecture et scolarisés** sont transmises par la direction du service national et de la jeunesse aux structures scolaires :
  - DSDEN, s'ils sont inscrits dans l'enseignement public ;
  - Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), s'ils sont inscrits dans un lycée agricole ;
  - Directions diocésaines, s'ils sont inscrits dans l'enseignement privé sous contrat.
- Les coordonnées des jeunes repérés **en difficulté de lecture et non scolarisés** sont transmises :
  - Aux missions locales, couvrant l'ensemble du territoire.
- Les coordonnées des jeunes repérés **en situation de décrochage scolaire** sont transmises :
  - Aux « plates-formes d'appui et de suivi aux décrocheurs », mises en place par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) ; depuis 2012, ces plates-formes ont la mission

de rechercher les meilleures conditions pour accompagner les personnes ; elles favorisent un retour à une formation ou à une qualification permettant un accès à l'emploi ;

- Et, si le jeune donne son accord, aux établissements pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE), au service militaire volontaire (SMV), ou au service militaire adapté (SMA) venant en aide aux Ultramarins.

## DISPOSITIF D'ORIENTATION DES JEUNES REPERES EN DIFFICULTE LORS DES JDC



### La Journée défense et mémoire nationales (JDM) du Service national universel (SNU)

**Les tests d'évaluation des apprentissages des fondamentaux de la langue française sont également proposés aux jeunes effectuant le Service national universel (SNU).**

Le Service national universel s'adresse :

- aux jeunes de nationalité française ;
- âgés de 15 à 17 ans au moment du séjour de cohésion pour lequel ils sont éligibles et disponibles ;
- adhérant au projet d'une société de l'engagement et s'engageant à réaliser, au minimum, les deux premières phases du SNU.

Le Service national universel comporte obligatoirement un séjour de cohésion de deux semaines et une mission d'intérêt général de deux semaines. Chaque jeune peut ensuite, jusqu'à ses 25 ans, poursuivre une période d'engagement de trois mois minimum.

Au cours du séjour de cohésion est intégrée une « Journée défense et mémoire nationales » (JDM), consacrée à la découverte du monde de la défense et des armées.

Conçue spécialement par le ministère des Armées, cette journée comporte 3 modules : défense, résilience, et mémoire, **auxquels s'ajoute la réalisation des tests de compréhension des fondamentaux de la langue française.**

## 2<sup>ème</sup> partie : La fiche académique de liaison entre DSDEN-LEGT-LP concernant des jeunes repérés en situation d'illettrisme aux JDC

### SIGNALEMENT JDC (Journée défense citoyenneté) Repérage des jeunes en situation d'illettrisme FICHE DE LIAISON ACADEMIQUE – LEGT ou LP

On distingue chez les très faibles lecteurs 3 ensembles majeurs de difficultés :

- Une mauvaise **automatisation** des mécanismes responsables de l'identification des mots (plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens du texte, les très faibles lecteurs doivent le consacrer à la reconnaissance de mots alors que cela devrait se faire de façon rapide et automatique).
- Une **compréhension langagière insuffisante**, due à une très grande pauvreté des **connaissances lexicales** orales.
- Une pratique défaillante des **traitements complexes** requis pour l'accès à l'information et la compréhension d'un document.

A partir de la combinaison des résultats aux différentes épreuves, ces évaluations en lecture permettent de distinguer 4 profils de jeunes : les profils 1 et 2 qui concernent des jeunes repérés en situation d'illettrisme, les profils 3 et 4 qui concernent des jeunes qui présentent de très faibles compétences de lecteurs.

Les jeunes relevant des **profils 1 et 2** voient leurs faiblesses expliquées par un déficit important de vocabulaire. Les jeunes relevant du **profil 1** n'ont de surcroît pas installé les mécanismes de traitement des mots écrits. Parmi ces jeunes, certains sont même non lecteurs. Les jeunes relevant des **profils 3 et 4** ont un niveau lexical correct, mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.

Profils de lecteurs	Connaissances lexicales	Automaticité de la lecture	Traitement complexe
4	+	+	-
3	+	-	-
2	-	+	-
1	-	-	-

FICHE DE LIAISON DSDEN de.....– LEGT ou LP

A retourner à la DSDEN de.....– service Orientation

**Date du signalement :**

**Etablissement :**

**NOM de l'élève :**

**Prénom :**

**Date de naissance :**

**Formation ou classe :**

**Profil :**

I) Diagnostic scolaire

Tableau à remplir par le professeur de lettres

Champs	Activités	OUI	NON
Connaissances lexicales	L'élève peut-il s'exprimer à l'oral comme à l'écrit dans un vocabulaire approprié et précis ?		
Automatisation de la lecture	L'élève peut-il lire seul un énoncé, une consigne, un texte ?		
Traitement complexe	L'élève comprend-il un texte narratif court ? L'élève peut-il dégager le thème d'un texte ? L'élève peut-il repérer des informations explicites dans un texte ? L'élève peut-il repérer des éléments implicites nécessaires à la compréhension d'un texte ? L'élève peut-il effectuer seul des recherches dans des ouvrages documentaires (livres, multimédia) ?		

- Observations du professeur de lettres :
  
- Observations du professeur principal :

II) L'élève reçoit-il une aide spécifique ?

		OUI (décrire l'action mise en place)	NON
Dans le cadre du temps scolaire	aide individualisée adaptée au sein de la classe		
	dispositifs spécifiques		
	autre		
En dehors du temps scolaire	dans le cadre de la MLDS		
	dans le cadre d'une association		
	autre		

- Entretien avec le professeur principal : oui non

Observations du professeur principal :

- Entretien avec le psychologue de l'éducation nationale : oui non

Avis du COP :

**Date de transmission à la DSDEN :**

**Signature du chef d'établissement :**

## *Fiche n°6*

# *Présentation et analyse de deux parcours scolaires : comment identifier dans ces parcours scolaires des zones de fragilités susceptibles de conduire à une situation d'illettrisme ?*

## **1<sup>ère</sup> partie : Quelques points de repère pour comprendre deux parcours scolaires, celui de Marie et celui de Jean**

### **Rappels**

- L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) parle **d'illettrisme** pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante.
- Parler d'illettrisme suppose un **diagnostic postérieur** à la sortie du système scolaire.
- Les difficultés observables à l'école peuvent en revanche être des **précurseurs de l'illettrisme**.

### **Prévention de l'illettrisme**

- Le bilan des acquis de fin de cycle 3 : il assure de ce que l'on pourrait appeler « l'irréversibilité des acquis de base ».
- Scolarité obligatoire : période longue de prévention de l'illettrisme qui passe par la prévention des difficultés d'apprentissage et la remédiation pour celles qui n'ont pu être évitées.
- **La première prévention des difficultés d'apprentissage est à rechercher dans la qualité des pratiques ordinaires (enseignement et aides apportées au sein de la classe).**
- L'objectif à poursuivre tout au long de la scolarité obligatoire est donc d'assurer l'irréversibilité des acquis de base.

### **Situation de Marie et de Jean**

- Marie et Jean accomplissent leur scolarité dans l'académie de Dijon.
- Tous deux ont passé les tests d'évaluation JDC en 2012.
- Jean a été repéré **en situation d'illettrisme** lors de la passation de ces tests.

## 2<sup>ème</sup> partie : Présentation de ces deux parcours scolaires

### *Situation de Marie et de Jean durant l'année scolaire 2013/2014*

#### Marie

Marie est scolarisée en terminale CAP. **Elle a participé en 2012 à la Journée défense et citoyenneté et a répondu avec succès aux tests de lecture.** Elle n'a donc pas fait partie de la liste des jeunes signalés en situation d'illettrisme.

Marie obtient de bons résultats en Terminale CAP, qui lui valent les encouragements du conseil de classe (moyenne de Marie : 14,7 ; moyenne de classe : 12,8). Les appréciations en français, anglais et histoire-géographie montrent une élève motivée, sérieuse et qualifient ses résultats de très bons.

#### Jean

Jean est scolarisé en terminale CAP. **Il a participé en 2012 à la Journée défense et citoyenneté, a été détecté comme élève en situation d'illettrisme et classé en profil 1 (difficultés dans les mécanismes de base de traitement du langage écrit, déficit important de vocabulaire et difficulté à traiter les tâches complexes).**

Jean est un élève qui effectue une scolarité en CAP avec des résultats très hétérogènes selon les disciplines : français : 6,75/20, anglais : 13,7/20, histoire-géographie : 15,2/20, mathématiques-sciences : 6/20.

### *Résumés des parcours scolaires de Marie et de Jean avant l'année scolaire 2013/2014*

Le parcours scolaire de Marie révèle des **fragilités dès le début de sa scolarisation**. La scolarité de Marie a été marquée par redoublement à l'école primaire et un parcours difficile au collège puisqu'elle a été orientée en SEGPA après sa classe de cinquième. En SEGPA, Marie **valide le palier 2 du socle commun**.

- Dès le **CP**, des difficultés en lecture orale et compréhension de la lecture, en orthographe et en mathématiques sont soulignées tout comme des difficultés de concentration.

- A partir du **CE1**, les appréciations portées par les enseignants soulignent l'absence fréquente de compréhension des consignes.

- Redoublement du **CE2**.

- En fin de **CM2**, **le palier 2 n'est pas validé** : plusieurs items de la compétence 1 (maîtrise de la langue française) ne sont pas validés : inférer des

Le parcours scolaire de Jean révèle, comme celui de Marie des **fragilités dès le début de sa scolarisation**. La scolarité de Jean a été marquée par un redoublement au CP et un parcours difficile au collège puisqu'il a effectué toute sa scolarité en SEGPA. Contrairement à Marie, Jean **n'a pas validé le palier 2 du socle commun** à la sortie du collège.

- Dès le **CP**, des difficultés très importantes en lecture orale et compréhension de la lecture, en orthographe et en mathématiques sont soulignées. On note dans les appréciations que « tout va mal » et un « manque d'effort ».

Redoublement du **CP**

- Du **CE1 au CM2**, les difficultés importantes rencontrées par Jean sont soulignées. Les appréciations des enseignants insistent sur le manque de compréhension des consignes, sur le découragement progressif de Jean malgré des

informations nouvelles (informations implicites), repérer les effets de choix formels (emplois de certains mots...) ; utiliser ses connaissances sur un texte pour mieux le comprendre, maîtriser quelques relations de sens entre les mots, conjuguer les verbes, utiliser le temps à bon escient et maîtriser l'orthographe grammaticale. La plupart des items de la compétence 3 (Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) ne sont pas non plus validés.

● En 6<sup>ème</sup>, un PPRE passerelle est mis en place en mathématiques. Malgré cela, les résultats demeurent insuffisants en mathématiques tout comme dans la plupart des disciplines. Le manque d'apprentissage régulier des leçons est souligné.

**Marie ne comprend pas la culture du collège** : elle ne comprend pas ce que l'on exige d'elle, pourquoi on doit apprendre une leçon et comment on procède à cet apprentissage.

● En 5<sup>ème</sup> : les problèmes de concentration s'accroissent. Orientation en SEGPA.

● En 3<sup>ème</sup> **SEGPA**, les résultats de Marie sont excellents dans toutes les disciplines (16 de moyenne) : Marie **reprend confiance** en elle ; un travail et une attitude exemplaires sont soulignés. Elle reçoit les félicitations.

**Tous les items du palier 2 du socle sont alors validés et notamment ceux de la compétence 1** (La maîtrise de la langue française) qui attestent d'une bonne maîtrise de la lecture avec ses composantes afférentes. **Marie a acquis les compétences de base du palier 2 du socle commun qui préservent de l'illettrisme.**

« capacités », un « intérêt » et une « curiosité » réels dans certains domaines (matières scientifiques, compréhension en lecture). La lenteur de Jean à exécuter les tâches données est soulignée tout comme l'absence de questions et de demande d'aide quand il ne comprend pas.

● En fin de **CM2, le palier 2 du socle commun n'est pas validé**. La plupart des items de la compétence 1 (maîtrise de la langue française) et de la compétence 3 (Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) ne sont pas validés. **Les capacités de Jean ont été certes soulignées mais insuffisamment interrogées, sa curiosité non plus.**

Orientation en 6<sup>ème</sup> adaptée.

● **Au collège** : Jean a effectué toute sa scolarité en SEGPA, avec des résultats qualifiés de « **moyens** » sur les bulletins. Les enseignants lui demandent « plus d'efforts et de concentration ».

● **A la fin de sa scolarité en collège, Jean n'a pas validé le palier 2 du socle commun : l'irréversibilité des acquis de base n'a pas été mise en place.**

● Il faut enfin souligner que l'évaluation de Jean s'est toujours faite sous forme de **notes chiffrées** rapportées à la moyenne du groupe classe.

### 3<sup>ème</sup> partie : Analyse de ces deux parcours scolaires

Marie	Jean
<p>1) La prévention de l'illettrisme se joue <b>sur la durée du parcours scolaire, sur la cohérence et la continuité du cadre de référence donnée par le socle commun</b>. L'acquisition du palier 2 du socle commun a permis de mettre en place chez Marie de manière irréversible les acquis de base : Marie a d'ailleurs passé avec succès les tests d'évaluation lors de la Journée défense et citoyenneté.</p> <p>2) Pour prévenir l'illettrisme, il faut s'attacher d'abord à ce qui se passe <b>dans la classe</b> et à ce qui est du ressort des <b>enseignants</b>.</p> <p>3) Il ne faut jamais perdre de vue <b>l'écart entre culture scolaire le plus souvent implicite et culture des familles</b> : la connivence entre maison/famille et Ecole ne va pas de soi et aboutit à « la double solitude » de certains élèves - à l'école, chez eux - telle que Bernard Lahire la définit dans son article, « La réussite scolaire en milieux populaires ou les conditions sociales d'une schizophrénie heureuse », Ville-Ecole-Intégration, n° 114, septembre 1998. <b>L'explicitation de la culture scolaire est indispensable. La coopération entre l'Ecole et les familles est indispensable.</b></p> <p>4) <b>Donner du sens aux activités proposées</b>, est déterminant : l'élève doit comprendre ce qu'il fait et pourquoi on lui demande de le faire.</p> <p>5) <b>L'estime de soi et la confiance</b> sont indispensables pour progresser Ce sont des facteurs essentiels dans <b>la motivation</b> de l'élève.</p>	<p>1) La prévention de l'illettrisme suppose <b>d'intervenir très tôt dès les premiers signes de difficultés</b>. Les écarts se creusent très vite et sont par la suite très difficiles à combler.</p> <p>2) Les <b>relations affectives lors la mobilisation sur les apprentissages</b> sont très importantes chez les élèves fragiles ou en grande difficulté (apprendre pour faire plaisir, prendre une évaluation négative pour un jugement définitif...). <b>L'absence de bienveillance</b> dans certaines appréciations portées par les enseignants peut très vite entraîner chez l'élève le découragement.</p> <p>3) Une <b>évaluation par compétence</b> se révèle essentielle pour valoriser les acquis des élèves fragiles et leur permettre de progresser. Elle s'appuie de plus sur une analyse précise des capacités et des difficultés des élèves. Elle est un facteur de <b>motivation</b> pour l'élève.</p> <p>4) La prévention de l'illettrisme doit donc jouer sur la <b>durée du parcours scolaire identifié comme un continuum et sur la continuité du cadre de référence donné par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture</b>. <b>L'absence de validation du palier 2</b> n'a pas permis d'asseoir chez Jean les acquis de base et de les rendre irréversibles dans le cadre de la sécurisation du parcours scolaire.</p>

## **Fiche n°7**

# **Prévenir l'illettrisme en assurant une maîtrise irréversible des acquis de base**

*La validation des acquis scolaires de la fin du cycle 3 assure les acquis de base à tous les élèves et préserve d'une situation d'illettrisme.*

Les documents qui suivent reproduisent l'intervention de l'inspection générale, à Dijon en 2018, dans le cadre d'une journée consacrée à la prévention de l'illettrisme.

### **1. Des obstacles potentiels aux apprentissages.**

#### **1.1. Pour faire de la prévention, nécessité de connaître les obstacles potentiels. Les difficultés peuvent résulter :**

- de troubles ou de déficiences : déficience intellectuelle, troubles sensoriels, troubles du langage et des apprentissages ;
- de perturbations des fonctions dites supérieures (attention - mémoire - raisonnement) liées à l'apprentissage et dégradées par des conditions éducatives défectueuses ;
- de conséquences de situations de fait extérieures à l'école : langue, culture, rapport à la langue et à la culture écrites ;
- de failles dans les pratiques d'enseignement : obstacles épistémologiques et didactiques non pris en compte ; ajustements défectueux des progressions ; lacunes ; rythme inadapté.

► La combinaison des facteurs aggrave la situation.

► Une question centrale : il faut réduire le poids des déterminismes sociaux c'est-à-dire relation entre échec scolaire et origine socioculturelle des élèves.

#### **1.2. Les différences entre élèves : effets cognitifs, langagiers et sociaux de la socialisation familiale.**

##### **Effets de vécus extrascolaires différents**

- en matière de socialisation intellectuelle, à la fois cognitive et langagière : familiarité acquise pour certains et pas du tout pour d'autres avec les usages du langage, le rapport au langage propres à l'école, réflexifs et distanciés ;
- en matière d'acculturation à l'écrit : familiarité ou non avec des objets culturels ; compréhension ou non des fonctions de l'écrit (productrice d'une motivation pour se les approprier) ;
- en matière de connivence entre maison/famille et Ecole : « double solitude » de certains élèves (Bernard Lahire, sociologue, professeur de sociologie à l'École normale supérieure de Lyon).

► Vulnérabilité particulière des élèves issus des milieux dits défavorisés.

#### **1.3. Les différences entre élèves : convergence des recherches dans l'analyse de ce qui permet de décrire les conduites des élèves « fragiles » ou en difficulté.**

- ancrage dans l'expérience et la quotidienneté ;
- éloignement des usages du langage relevant de l'élaboration, de la culture écrite ; cumul d'approximations linguistiques (lexique et syntaxe) ;
- peu d'habitude de l'objectivation et de la prise de distance ;

- importance des relations affectives dans la mobilisation sur les apprentissages (apprendre pour faire plaisir, prendre une évaluation négative pour un jugement sur sa personne...) ;
- confusion entre effectuation des tâches scolaires et apprentissage des contenus de savoir (réussir un exercice // savoir pourquoi on réussit).

## 2. La maîtrise de l'oral, première priorité

### Nécessité de faire de l'oral un objet de travail

- Trop souvent, on pratique l'oral, on ne le travaille pas.
- Une validation d'acquis en matière d'oral dans le cadre du socle commun est demandée : plusieurs compétences sont concernées.

## 3. La lecture et sa double facette

### 3.1. En maternelle : des précurseurs essentiels

- S'acculturer : **approche patrimoniale et culturelle mais aussi approche linguistique** : entendre et comprendre le français écrit (langue du récit).
- **Comprendre des textes** : au-delà de l'imprégnation, des échanges (Parler AVEC en parlant SUR).
- Accéder à une des **caractéristiques de l'écrit** : en montrer la **stabilité**, et en faire comprendre les ressorts : c'est **un code** que tout le monde utilise de la même manière.
- Entrer dans **l'étude du code** avec mesure.

### 3.2. A l'école élémentaire : la GRANDE PRIORITE

#### Cycle 2 : objectif : savoir lire pour comprendre

- Lire : identification de mots ; enseignement du code grapho-phonologique pour parvenir à une aisance du déchiffrage.
- Comprendre : aller des mots au texte (intégration sémantique des informations) en faisant acquérir aux élèves une démarche méthodique.

#### Cycle 3 : objectif : lire/comprendre pour apprendre et pour satisfaire d'autres besoins

- Acquisition des compétences du "lecteur expert" : automatisation du déchiffrage ; compréhension fine : inférences, interprétation.
- Acquisition des attitudes et des stratégies du "lecteur polyvalent" : lecture fonctionnelle, documentaire et littéraire (lecture dans toutes les disciplines).

► Il faut développer le travail de compréhension.

► Il faut élaborer un parcours de lecteur depuis la maternelle.

► Pour aller de la lecture à la littérature, il faut développer chez l'élève un comportement de lecteur polyvalent, actif et autorégulé.

► Un enseignement explicite de la lecture littéraire est nécessaire, enseignement qui s'appuie sur des textes de plus en plus longs et complexes, résistants avec un objectif d'acculturation.

► Ainsi l'élève développe-t-il :

- des expériences de lecture variées et autonomes ;
- un répertoire étendu de stratégies de lecture et une aptitude à les utiliser de manière autonome ;
- une prise en compte améliorée des implicites ;
- la capacité à aborder les textes de manière critique et personnelle (vers une position plus esthétique qu'utilitaire / mise en jeu des aspects « privés » de la signification) ;
- la capacité à réfléchir sur sa lecture (évaluer sa compréhension - pluralité de critères - et remédier aux pertes de compréhension).

## 4. L'écriture : une pratique à développer

### 4.1. En maternelle : objectif : comprendre qu'on n'écrit pas comme on parle

- Production de phrases et de textes destinés à être lus : importance de la prise de distance, de la prise de conscience (passage de l'oral à l'écrit).
- Travail du geste graphique modeste mais rigoureux (conscience du rapport forme / sens).

### 4.2. Au cycle 2 : objectif : apprendre à écrire

- Acquisition des « codes » gestuels (importance de l'aisance graphique) et orthographiques (on n'écrit pas seulement « comme ça se prononce »).
- Débuts de la production de textes de manière autonome ; privilégier des textes courts permettant un travail méthodique (concevoir le texte, le mettre en mots, réviser-corriger son écrit) en atelier dirigé et/ou en dictée à l'adulte.

### 4.3. Au cycle 3 : objectif : savoir écrire pour apprendre et pour satisfaire d'autres besoins

- Ecrire (notes et idées ; récits, descriptions, explications, justifications) pour des destinataires et des finalités variés.
- Ecrire en s'appuyant sur des outils bien repérés. Cohérence et cohésion des textes, révision des textes.
- Besoin de guidage pour certains élèves (enseignement explicite).

► Il faut donc faire vivre les usages et fonctions de l'écriture :

- Communiquer / s'exprimer.
- Essayer / s'essayer (écritures intermédiaires, brouillons) / penser.
- Structurer / Mettre en mémoire.

## 5. Des pratiques à revaloriser

### 5.1. Copie et récitation : « intériorisation de textes écrits sous une forme précise » (James Goody, anthropologue britannique)

- Copie « intelligente » à réhabiliter : copier vite et bien = atout technique pour la suite de la scolarité ; copier intelligemment = atout cognitif.
- Récitation (dans le cadre de pratiques variées) : veiller au choix des textes ; remobiliser les références en situation (« citations » dans des utilisations pertinentes).

### 5.2. Lecture à voix haute

- Pratique qui se travaille (relation avec l'accès à la compréhension).
- L'aisance en lecture à voix haute ne saurait être le critère des compétences de lecteur mais c'est un indicateur intéressant.

## 6. Le lexique : un enseignement raisonné et systématique

### Extension et structuration :

- **Extension : séances intégrées** : lexique spécialisé mais aussi lexique usuel. Polysémie des mots usuels = piège pour de nombreux élèves.
- **Structuration** du lexique : **séances spécifiques** pour travailler sur les relations de sens, de forme et les relations qui concernent sens et forme. Importance des traces et de la mémorisation. Ne pas négliger la question de la « définition ».

**Un faux débat** : enseigner **ce que veulent dire les mots** ou enseigner **comment on se sert des mots** :

- Connaître le sens des mots : problème de leur polysémie (significations dépendantes du contexte : le sens découle de l'utilisation). Attention aux représentations figées.
- Se servir des mots : connaître leurs possibilités sémantiques, les caractéristiques de leur fonctionnement syntaxique, les jugements sociaux éventuels sur ces mots.

## 7. Un facteur clé : le parler du professeur

**Le parler professionnel est modélisant** pour les apprentissages des élèves ; ses caractéristiques sont différentes selon le niveau. Cependant à tous les niveaux :

- Importance des **feed-back**, de la **reformulation** des propos des élèves : donner une forme correcte aux intentions des élèves sans les forcer nécessairement à répéter.
- Importance des **relances** et des **modes de questionnement** : les questions fermées amènent au mieux des réponses en un mot ou en un complément d'énoncé ; les questions ouvertes induisent des phrases plus complètes, parfois complexes selon la question.
- Importance des **liens langagiers** opérés par l'enseignant : « citations », « c'est comme.... » (aide à la prise de distance et remobilisation/remémoration).

## 8. La personnalisation des parcours scolaires

**Prévention** : penser **BESOINS** avant **DIFFICULTES**.

- Besoins de stimulations langagières très tôt en maternelle : oral et entrée dans la culture de l'écrit.
- Intervenir dès les premiers signes de difficultés (attention aux écarts qui se creusent vite – impuissance à les combler ensuite).

**Activités pédagogiques complémentaires** :

- Ne pas penser ce temps comme radicalement différent des ateliers de langage ou des activités qui se déroulent pour tous en classe. Il faut stabiliser, sécuriser, entraîner sans perturber
- Temps en PLUS : plus de stimulations, plus d'interactions avec l'enseignant (bienveillant et exigeant) ; plus de guidage, d'explicitation, de disponibilité, d'attention personnalisée de sa part.

**PPRE<sup>3</sup>** : une formule pour organiser les aides dans la durée (hiérarchiser, ordonner et coordonner, suivre dans la durée les actions entreprises pour aider tout élève en situation de difficultés résistantes et/ou multiples).

---

<sup>3</sup> Programme personnalisé de réussite éducative

## 9. L'école en coopération ...

... avec les parents (d'autant plus que les enfants sont jeunes)

- Informer les parents sur l'importance des échanges langagiers avec leurs enfants : **susciter certaines attitudes, certaines pratiques** rares dans certains milieux ; **montrer** (ouverture des classes, usage de vidéos de la classe en situation) ; **expliquer** l'importance du soutien, du témoignage d'intérêt pour le travail scolaire (combattre la « double solitude », prévenir ou réduire les « conflits de loyauté »).
- S'appuyer, le cas échéant, sur des **médiations (associations)**.

## 10. Au collège : une validation du socle à poursuivre

**De la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> : s'assurer de la validation du bilan des acquis scolaires de la fin du cycle 4 en lien avec le début du lycée**

- Construire cette validation par une approche disciplinaire et interdisciplinaire ;
- Articuler le travail de la classe et les aides spécifiques en dehors de la classe ;
- Construire un continuum pédagogique entre le collège et le lycée ; travailler en début de seconde en classe et en accompagnement personnalisé sur les fragilités repérées chez les élèves.

## 11. Les programmes 2016+instructions de 2018+formation continue

Les programmes qui sont entrés en application à la rentrée 2016 proposent une nouvelle temporalité des cycles :

- Cycle 1 : maternelle obligatoire dès 3 ans ;
- Cycle 2 : du CP au CE2 ;
- Cycle 3 : du CM1 à la 6<sup>ème</sup> ;
- Cycle 4 : de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

→Ce découpage assure désormais d'une meilleure prise en compte du rythme des élèves avec une réelle progressivité des apprentissages. Ce rythme permet d'asseoir de manière efficace les apprentissages fondamentaux et participera de la prévention de la difficulté scolaire.

→Des instructions et guides nationaux ont été diffusés, à partir de 2018, auprès des enseignants : ils sont adossés à l'état actuel de la recherche.

→La formation continue s'inscrit désormais dans le cadre de deux plans nationaux, l'un en mathématiques et l'autre en français. Tous les professeurs des écoles d'un département seront ainsi formés au terme d'une période de 5 ans.

→ Les évaluations nationales 6<sup>ème</sup> qui se déroulent en début d'année permettent d'avoir une connaissance fine des compétences de chaque élève à l'entrée au collège. Ce diagnostic est un outil pour la mise en place d'un accompagnement individualisé dès le début de la 6<sup>ème</sup>. Il a été enrichi cette année par un test sur la rapidité en lecture (test de fluence) dont on sait qu'elle est corrélée à la compréhension.

## Conclusion

- Enjeu fort = dans un grand nombre de cas, rompre une spirale intergénérationnelle de la difficulté scolaire d'abord liée à des usages restrictifs du langage, à une maîtrise linguistique défaillante, qui ont des conséquences sur l'éducation des enfants.
- Jouer sur la durée du parcours scolaire, sur la cohérence et la continuité du cadre de référence donné par le socle commun.
- Ne pas externaliser le traitement des problèmes d'apprentissage (mettre en œuvre précocement toute la gamme des aides possibles).
- Se situer dans une stratégie de résolution de problèmes pour travailler avec les partenaires (et non remonter de l'existence de ressources à la recherche de pseudo-justifications pour y recourir).

## **Fiche n°8**

### **Ressources en ligne sur la prévention et la lutte contre l'illettrisme**

- Portail national des professionnels de l'éducation, éduscol, dossier « Agir contre l'illettrisme » <http://eduscol.education.fr/>
- Kit pédagogique : « Agir contre l'illettrisme : l'Ecole se mobilise ! » du 14/11/2013 (en ligne sur Eduscol, dossier « Agir contre l'illettrisme »)
- Note d'information - DEPP - N° 19.20 - juin 2019 - Journée défense et citoyenneté 2016 : des difficultés en lecture pour un jeune Français sur dix. <http://www.education.gouv.fr/>
- Base de ressources numériques en ligne, sélectionnées et décrites par le réseau SCÉRÉN <http://educasources.education.fr/>
- Site du ministère de la Défense, dossier Journée défense et citoyenneté [www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc)
- Site de l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme) [www.anlci.gouv.fr](http://www.anlci.gouv.fr)
- Site du centre de ressources VEI (Ville-Ecole-Intégration) <http://www2.cndp.fr/vei/>
- Site de l'Observatoire National de la Lecture <http://onl.inrp.fr/ONL/garde>
- **Eduscol :**
  - Guide (130 pages) "[Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP](#)"
  - [Pour une première culture littéraire à l'école maternelle \(C1\)](#)
  - [La littérature à l'école \(C2, C3\)](#)
  - [Lectures pour les collégiens \(C4\)](#)
  - [Ensemble pour un pays de lecteurs](#)
  - [La Mallette des parents.](#) Fiche" Accompagner l'apprentissage de la lecture".
  - [Dis-moi dix mots](#)
  - [Les petits champions de la lecture](#)
  - [Le labo des histoires](#)
  - [Prévenir l'illettrisme](#)
  - circulaire n° 2013-179 du 12 novembre 2013
  - [Relations École - parents : renforcer la coopération entre les parents et l'École dans les territoires](#)
  - circulaire n°2013-142 du 15 octobre 2013
  - [Cadre national de référence des Actions Éducatives Familiales](#)
  - ANLCI - Décembre 2010